

Le vendredi 29 avril, les élèves de primaire ont assisté au théâtre de la Madeleine à un spectacle poétique et fabuleux : *L'Apparition des lucioles*, interprété par la Mécanique des limbes. Une légende amérindienne transporte le spectateur dans un monde où tout s'accélère et se transforme mais où l'espoir persiste. Cet espoir est dans la lumière qui émane des lucioles. Les enfants ont pu poser des questions aux artistes en fin de représentation.

Au cours du dernier trimestre les enfants vont débiter la pratique du hand-ball. La kermesse de l'école a, quant à elle, eu lieu le 17 juin, avec spectacle et jeux. Les participants étaient nombreux.



AGENDA

13 juillet

Soirée organisée par la Commune.

Au programme : concours de pétanque à 17h (entrée libre et gratuite).

Apéritif suivi du repas sur réservation (inscription avant le 8 juillet).

Feu d'artifice à 23h (avec retraite aux flambeaux et bal populaire).

3 & 4 septembre

Les Arts au village

Pendant tout un week-end, les artistes invités exposent dans les rues du village.

ST BENOIST/VANNE

Les ARTS
au
VILLAGE

3 & 4
septembre

Exposition Peintures, Sculptures, ...

SAMEDI de 12 h à 19 h Restauration
DIMANCHE de 10 h à 18 h sur Place

Sens ← ICI → Troyes

sab-anim@orange.fr

LE MOULIN EN IMAGES

Photos prêtées par la famille Geffroy.



4 février 1982





Le curage des douves du château, 1994.



LES PLANTES INVASIVES

L'Homme a toujours introduit de nouvelles espèces et variétés dans les milieux qu'il cultive, pour des raisons alimentaires ou ornementales. En Europe, la plupart d'entre elles se sont bien acclimatées et font parties aujourd'hui de nos paysages et de notre patrimoine.

Certaines plantes se développent rapidement au point de porter atteinte aux écosystèmes : ce sont des plantes invasives.

Définition

On appelle plante invasive, toute plante introduite d'un autre milieu et qui peut engendrer des nuisances environnementales (notamment en se substituant aux espèces locales), économiques ou de santé humaine. Les plantes invasives, peuvent être sauvages ou d'origine horticole. Le terme de plante envahissante que l'on retrouve également désigne quant à lui une espèce (exotique ou locale) à fort pouvoir de colonisation par croissance et/ou reproduction rapide.

Ces plantes invasives constituent une menace pour la biodiversité en se développant au détriment d'espèces locales. Cependant, une fois largement installées leur éradication semble illusoire et certains scientifiques avancent que de nombreuses plantes aujourd'hui considérées comme indigènes sont en fait arrivées en tant qu'invasives, avant qu'un nouvel équilibre se crée.

Mais une plante peut être invasive dans certaines régions et pas dans d'autres. Ainsi, le mimosa (*Acacia dealbata*), est invasif dans le Sud de la France, où il dénature les milieux et accroît les risques d'incendie. Ailleurs, le climat interdit sa prolifération.

Quelques exemples

On estime par exemple que les allergies à l'ambroisie à feuille d'armoise ont coûté plus de 14 millions d'euros à la sécurité sociale en Rhône-Alpes en 2011 et de nombreuses actions d'arrachage y sont menées contre cette plante. Dans tous les cas, et malgré leur qualité esthétique, il est préférable d'éviter de les planter au jardin.



Renouée du Japon
Buddleia davidii (= Arbre aux papillons)
Ambroisie
Sumac de Virginie
Balsamine de l'Himalaya.

ÉTAT-CIVIL

Samedi 28 mai, sous un soleil radieux, le premier adjoint au maire, Jean-Paul Carré a eu l'honneur de marier sa fille Caroline, employée de banque, avec Clément Raphaël, agriculteur.

Caroline est aussi la fille de Marie-France Carré, secrétaire commerciale. Clément est le fils d'Yves Raphaël, agriculteur, et de Christine Raphaël, pharmacienne, habitant à Champlost (Yonne). Les mariés, âgés de 29 ans, habitent à Vaudupuits, hameau de Champlost. Ils avaient pour témoins : Lucie Crosier, Yohan Carré et Mathieu Verger. Le mariage religieux a été célébré par le diacre Alain Moreau en notre église, où une pluie de roses et de bulles de savon attendait les jeunes époux à la sortie.



Après avoir dû reporter la date de leur union comme beaucoup d'autres couples, en raison de la pandémie de Covid, Christelle Gault et Frédéric Fèvre ont finalement pu se dire 'oui' le 4 juin dernier, accompagnés de leurs proches et de leurs amis. Photographe professionnelle, originaire d'Aix-en-Othe, Christelle est installée à Saint-Benoist depuis près de 3 ans. Originaire du village, Frédéric, est quant à lui en poste à l'usine Michelin de La Chapelle-Saint-Luc.

Aline Knibbe et Damien Berthier se sont mariés civilement le 20 septembre 2020 en petit comité, là encore, à cause des restrictions sanitaires d'alors. Et le 11 juin de cette année, ils ont pu célébrer leur mariage dit laïque, visant ainsi à témoigner de leur engagement devant leur famille et leurs amis, à l'occasion d'une cérémonie théâtrale, selon leur souhait.

Aux jeunes mariés, la Municipalité adresse tous ses vœux de bonheur.

Décès

M. Jean MAGINEL est décédé le 25 février à l'âge de 88 ans. Il a été inhumé au cimetière de Saint-Benoist.

M. Michel PAILLE nous a quittés le 26 février dernier, dans sa 92^e année. Les obsèques ont été célébrées en notre église le samedi 5 mars puis Michel a été inhumé au cimetière communal.

M. Robert BELLEMANIERE est décédé le 12 avril à l'âge de 100 ans. Les obsèques religieuses ont été célébrées le 19 avril en l'église Sainte-Agnès de Fontaine-les-Grés. Robert a été inhumé à St-Benoist.

M. Gilbert CHEVALIER est décédé chez lui le samedi 30 avril à l'âge de 84 ans. Les obsèques religieuses ont eu lieu en notre église le 9 mai, suivies de l'inhumation au cimetière communal où Gilbert a rejoint son épouse, Stéfania, et son fils, Patrice.

La Municipalité adresse ses sincères condoléances aux familles.



MOTS MELES

G	R	E	L	I	N	E	T	T	E	N	T	E	R
R	E	L	G	I	G	E	E	R	E	I	N	R	O
E	L	L	O	A	R	S	U	S	P	E	C	T	N
F	L	E	U	R	I	E	O	T	A	R	D	E	C
F	I	N	G	R	L	R	R	O	P	A	O	L	E
O	A	I	E	U	L	E	G	G	I	O	R	I	S
N	S	C	O	L	M	B	U	R	L	A	T	R	L
A	I	C	H	E	U	E	E	A	L	R	O	E	L
A	C	O	Q	U	E	L	I	C	O	T	I	S	E
R	E	C	I	T	A	L	L	S	N	A	R	I	I
C	H	A	R	R	U	E	M	E	S	S	P	A	M
H	N	O	T	U	O	B	M	A	B	P	U	R	E
E	P	S	B	L	I	M	A	C	E	I	O	F	E
T	A	R	I	O	S	O	R	R	A	C	L	E	R

ACCRU	CHARRUE	GREFFON	PAPILLON
AICHE	CISAILLE	GRELINETTE	PORTEE
AIEULE	COCCINELLE	GRILL	POTEE
ARCHET	COQUELICOT	LEGUME	PURE
ARROSOIR	COULEUR	LIBELLULE	RACLER
ASPIC	DORTOIR	LIMACE	REBELLE
ASTRALE	ENTER	LOUP	RECITAL
BAMBOU	ENTORS	MIEL	RONCES
BOUTON	ESCARGOT	NUAGE	SEMEUR
BURLAT	FLEURIE	OMBELLE	SORTIE
CEDRAT	FRAISE	ORGUEIL	SUSPECT
CERISE	GOUGE	ORNIERE	TORS
			#####

mot mystère:

grande travailleuse pour notre plaisir, elle vit en colonie

Recette de saison : GÂTEAU À LA RHUBARBE

(Dans un moule à manqué de 24 cm)

- Pour la pâte à gâteau : 100 g de beurre ,100 g de sucre roux, 3 œufs, 200 g de farine, 125 ml de lait 1/2 écrémé, 1 sachet de levure chimique, 1 sachet de sucre vanillé.
- Pour la garniture : 500 g de rhubarbe (épluchée), 75 g de beurre, 100 g de sucre roux.

Préparez la rhubarbe. Enlevez les extrémités, effilez les tiges et lavez-les. Coupez-les en dés d'environ 2 cm de côté.

Coupez 75 g de beurre en dés. Mettez-les dans un moule à manqué, ajoutez le sucre roux et mettez au four pendant une dizaine de minutes à 80 degrés, le temps que cela fonde et que cela caramélise légèrement. Sortez ensuite du four et mettez les morceaux de rhubarbe dedans.

Préchauffez le four à 180°C (thermostat 6), chaleur tournante.

Pendant ce temps, coupez les 100 g de beurre en dés. Fouettez-le jusqu'à obtenir une consistance crémeuse. Ajoutez le sucre et fouettez à nouveau. Incorporez ensuite les œufs, puis la farine, le lait, le sucre vanillé et la levure chimique.

Versez cette pâte à gâteau sur les morceaux de rhubarbe et faites cuire 40 minutes.

Au bout de ce laps de temps, sortez le gâteau du four et attendez 10 minutes. Retournez-le ensuite sur le plat de service, il va se démouler tout seul.

sudoku moyen

6	7				9	1
3						8
		9	1	7		
			6			
	4	1	3	5		8
2	1					5 7
	6		5	1		7
		3		7	1	
		4	8	3	2	

sudoku difficile

1						3
			4	8		
	2	6				1
		2	3	4	7	
3		6	5	9		
		1	8	9	3	
	4	8				5
				8	6	
5						6

moyen

6	5	7	3	2	8	9	4	1
3	9	1	6	5	4	7	2	8
4	2	8	9	1	7	5	3	6
8	3	5	7	6	2	4	1	9
7	4	9	1	3	5	6	8	2
2	1	6	4	8	9	3	5	7
9	6	2	5	4	1	8	7	3
5	8	3	2	7	6	1	9	4
1	7	4	8	9	3	2	6	5

difficile

1	9	4	2	6	7	5	3	8
7	3	5	1	4	8	6	2	9
8	2	6	9	5	3	4	7	1
9	5	2	3	1	4	7	8	6
3	8	7	6	2	5	9	1	4
4	6	1	8	7	9	3	5	2
6	4	8	7	3	1	2	9	5
2	7	9	5	8	6	1	4	3
5	1	3	4	9	2	8	6	7